



Saint-Symphorien-
d'Ozon

Nombre de conseillers : 29

Présents : 25

Pouvoir : 3

Excusé : 1

Quorum : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

DELIB-2023-60

L'an deux mil vingt-trois, le 17 octobre, 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, dûment convoqué le 11 octobre s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre BALLELIO Maire.

Secrétaire de séance : Séverine MORA

MEMBRES PRESENTS :

Pierre BALLELIO - Lilian CARRAS - Sylvie CARRE - Jean-Christophe LEGENDRE - Mireille SIMIAN - Yves PLANTIER - Patrizia MAURIN - Ludovic GAGUIN - Séverine MORA - Guy PERRUSSET - Michel MOULIN - René MARTINEZ - Elisabeth TEYSSOT - Christian ROYET - Pascale LUCARELLI - Laurence BECKERS - Valérie SPYCKERELLE - Nadine BROUTY - Geneviève GLEYNAT - Bruno BARAZZUTTI - Sylvie COLOMBET - Arnaud DELEU - Nicolas VERVLIT - Françoise HAMAILI - Jean Loup ODET

POUVOIRS :

Marie-Annick FRANÇOIS qui a donné procuration à Mireille SIMIAN
Grégory AGUS qui a donné procuration à Michel MOULIN
Brigitte HILBOLD qui a donné procuration à Christian ROYET

EXCUSE :

René WINTRICH

OBJET : **RAPPORT ANNUEL 2022 DU SITOM SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE COLLECTE SELECTIVE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET RECYCLABLES SECS**

FP/Traité en commission "Voiries et réseaux divers, hydraulique et environnement, cadre de vie" le mardi 03 octobre 2023"

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission "Voiries et réseaux divers, hydraulique et environnement, cadre de vie" le mardi 03 octobre 2023"

Le SITOM Sud Rhône est compétent dans les domaines :

- ✓ Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- ✓ Collecte et tri des déchets ménagers recyclables (papier, emballages ménagers en plastiques, cartonnés, en acier, en aluminium)
- ✓ Gestion de 8 déchèteries

Il exerce sur un territoire représentant :

- ✓ 23 communes
- ✓ 3 communautés de communes
- ✓ 8 déchèteries
- ✓ 88 963 habitants

Le Conseil municipal :

- PREND acte du rapport 2022 du SITOM Sud-Rhône.

■ télétransmis en Préfecture

Le 19 octobre 2023

■ Date de mise en ligne sur

le site Internet de la collectivité
le 19 octobre 2023

Le Maire,



Pierre BALLELIO

La secrétaire de séance,



Séverine MORA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours gracieux contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en préfecture,
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20231017-DELIB2023-60-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023